

## Extrait du compte-rendu Réunion du Bureau Syndical - 21 mars 2017

Présidence : Monsieur Alain CHAMBARD, Président du SyAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian MORESTIN

### Le Bureau,

- Adopte** à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 21 février 2017.
- Adopte** à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 21 mars 2017.
- Décide** à l'unanimité, de créer : 1 poste d'attaché principal, 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, 2 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, 2 postes d'adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe. Dit que la dépense est prévue à l'article correspondant du Budget de l'exercice en cours.
- Autorise** à l'unanimité, le Président à appliquer la procédure d'exécution d'office des travaux de mise en conformité des installations privatives d'assainissement de la propriété de Monsieur et Madame HAI, sise 26 rue André Malraux à Montgeron, en application de la délibération du 10 février 1999 et de l'article L. 1331-6 du Code de la Santé Publique.
- Autorise** à l'unanimité, le Président à signer la convention relative à la participation financière de la commune de Montgeron d'une part, et la convention relative à la participation financière de la commune de Villeneuve-Saint-Georges d'autre part, pour l'achat des végétaux nécessaires à la création du verger. Précise que le coût estimatif mis à la charge des communes est déterminé comme suit :
- commune de Montgeron pour la somme de 5 953,20 € TTC;
  - commune de Villeneuve-Saint-Georges pour la somme de 4 998,00 € TTC.

Le Président  
Alain CHAMBARD



**SyAGE**  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT  
ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN  
VERSANT DE L'YERRES